

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2019**

**A - VIE QUOTIDIENNE**

**VIE QUOTIDIENNE :**

**Travaux d'entretien, propreté et autres :**

1- Avenue des Sergents, parking Béarn, l'ancienne entrée a été fermée par deux rochers. Est-il prévu une fermeture plus appropriée ? Le portique qui a été enlevé et resté dans les espaces verts, ce n'est pas admissible.

Réponse :

Le portique sera enlevé.

2- Avenue des Sergents, ancien parking du Roussillon, l'ancienne partie a aussi été fermée par un rocher. Là encore, est-il prévu une fermeture plus appropriée ?

Réponse :

La fermeture sera définitive mais nous améliorerons l'organisation de cet espace.

3- Avenue des Sergents, les WC placés sur le parking Alsace-Lorraine, face au SPAR n'ont jamais fonctionné. Pourquoi ? D'autre part, les riverains se plaignent de l'odeur nauséabonde qui s'en dégage par moment. Ces odeurs malsaines se retrouvent en d'autres endroits du Cap, pourquoi là encore ?

Réponse :

Nous rencontrons des problèmes quant à l'alimentation en eau, ce problème va être réglé.

4- Rond-point Nicolas Fouquet, les bordures de protection de la partie centrale ont été endommagées à de nombreux endroits, et cela, depuis le début de la saison, qu'est-il prévu ?

Réponse :

Le mobilier va être remplacé.

5- Passages Colbert et Vauban, place des Oliviers, pas de balayage de toute la saison, une visite du responsable du service concerné s'impose.

Réponse :

Une visite de terrain sera mise en place.

6- Avenue des Sergents, les rochers mis en place sur les trottoirs, vers le magasin SPAR sont-ils là à demeure ?

Réponse :

C'est aujourd'hui un moyen de gérer le stationnement.

7- Nettoyer plus souvent, pendant la saison, les deux poubelles au sortir de la rue de la Hune.

Réponse :

Le message sera transmis.

8- Rue de la Gabelle, en face du portail n° 58, il y a un trou dans la chaussée à la suite de l'incendie de poubelles.

Réponse :

Le trou sera rebouché.

9-Prévoir de mettre deux poubelles sur l'avenue du chevalier d'Alphonse, entre la résidence des Caraïbes et celle l'abbaye du Cap.

Réponse :

Nous rajouterons les deux poubelles demandées.

10- Quand sera refaite l'avenue de la Jetée, et ses trottoirs surtout côté est ?

Réponse :

C'est une demande qui devra faire l'objet d'un arbitrage budgétaire.

11- A hauteur de l'aquarium, la chaussée a besoin d'être refaite (sens de la montée).

Réponse :

C'est une proposition qui sera soumise à l'arbitrage budgétaire 2020.

12- Poursuivre le remplacement des ganivelles par des piquets inoxydables, sécuriser la falaise avec des câbles jusqu'à la Conque.

Réponse :

Celui-ci est programmé sur le prochain budget.

13- Nous renouvelons notre demande de petits panneaux routiers indiquant les axes principaux CD612, D32 etc...

Réponse :

Nous allons voir avec le service départemental pour mise en place signalétique

14- Les miroirs au sortir des résidences doivent être réglés en certains endroits, en particulier à la sortie du port Lano, sur l'avenue des Galères.

Réponse :

Les miroirs seront réorientés.

15- Îles des pêcheurs, de nombreux petits carreaux sont à remplacer, quand va être mis en place la sculpture de l'hippocampe prévue à côté du boulodrome.

Réponse :

La sculpture sera mise en place rapidement et le remplacement des carreaux continueront à s'effectuer.

16- Remettre en état les potelets en matière composite impasse du Cabestan.

Réponse :

Les réparations seront faites.

17- Réaliser un système de sécurité passage Agde Marine 4, par la même occasion, sécuriser la cage de départ de dépôt de cartons (déjà demandé plusieurs fois).

Réponse :

A voir dans le cadre de la visite de chantier avec Mr Delage

18- Redresser les potelets (avec chaînes parking côté Agde Marine 4).

Réponse :

Les poteaux seront redressés.

19- Sur le trottoir de l'ancien palais de congrès, remettre le poteau manquant au plan incliné et rajouter une barrière (identique aux autres) sur le trottoir entre le poteau, les panneaux de signalisation et le miroir (protection du miroir).

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

20- Les demandes de réfection partielle et ponctuelle du cheminement partant du camping de la Clape et arrivant au poste de secours la Roquille ont jusqu'ici obtenu peu de résultats. Peut-on nous préciser combien de m<sup>2</sup> ont été traités en 2009 ?

Réponse :

Une réfection partielle et ponctuelle est programmée avant la fin de l'année.

21- Dans le même secteur, des odeurs nauséabondes, encore, émanant du collecteur pluvial situé à hauteur de la résidence "les Agathes" ont été signalées.

Réponse :

Le service concerné fera des recherches et si nécessaire un nettoyage sera fait.

22- Le déplacement de la concession du plagiste Bounty, située sur le secteur ouest de la plage de la Roquille, est toujours d'actualité. Alors que la partie est offre un très vaste espace, avec faible densité de vacanciers, l'emprise de cette concession de 900 m<sup>2</sup>, plus les débordements habituels du plagiste, affectent les usagers du Camping de la Clape, et les résidents des ensembles "Village Occitan", "Neptuna" et "les Aghates". La plage du Môle étant par ailleurs surpeuplée. La réponse donnée dans le compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2018 n'est pas satisfaisante, car l'attribution des concessions n'est pas gravée dans le marbre, et peut être modifiée selon les procédures réglementaires.

Réponse :

Le positionnement des lots de plage est défini pour la durée de la concession soit 12 ans. Le positionnement des lots a été défini lors de l'instruction administrative du dossier et validé par Arrêté Préfectoral après la réalisation d'une enquête publique. Le déplacement d'un lot de plage doit être justifié par une forte diminution de la plage par exemple à l'endroit où doit être positionné le lot. La partie de plage qui doit recevoir ce lot de plage n°5 peut actuellement l'accueillir ; de plus, un déplacement vers l'ouest est difficilement envisageable car vers l'ouest on trouve la zone d'activité municipale et un autre lot de plage comme indique précédemment. De plus, le raccordement aux réseaux des lots de plage est obligatoire est sur la partie Ouest, ces raccordements n'existent que pour le lot n°4.

23- Le petit centre commercial de la Roquille ne dispose pas d'un parking utilisable par les clients. Ceux-ci se garent le long de l'avenue des galères et sur le trottoir proche

d'un espace vert attenant. De sorte que toute la population des touristes qui descend l'avenue pour aller à la plage en passant par le parking du Rouergue est obligée de faire du gymkhana et de marcher sur la chaussée. D'où danger et inconfort. Il serait souhaitable de réaliser une matérialisation du passage des piétons sur ce trottoir.

Réponse :

Une étude sera réalisée.

24- Ne pas oublier d'inclure le chemin des Coquilles dans le planning de nettoyage imputé aux agents chargés de la propreté de la voirie.

Réponse :

Cela sera fait.

25- L'installation d'un WC public automatique utilisable 24h sur 24 est indispensable, l'actuel WC public n'étant ouvert que partiellement en journée.

Réponse :

L'ensemble des WC automatiques de la ville ne sont pas utilisables 24 h/24. Ils sont fermés la nuit. Il a été décidé de maintenir ouvert toute l'année le WC de la Roquille.

26- Les petites affiches en papier placées sur les grands poteaux des parkings ombrières, servant de repères aux automobilistes, sont arrachées ou illisibles, il y a lieu de prévoir leur remplacement par des panneaux solides.

Réponse :

Nous ferons un marquage au sol.

27- L'entrée et la sortie de l'aire de campings-cars de la rue des Gouverneurs devraient être inversées, cela permettrait aux campings-caristes d'avoir une meilleure visibilité et de mieux lire et comprendre les instructions pour entrer sur le parking concerné, Réponse :

Les services se rendront sur le site pour l'étudier.

28- Parking Soullières, le trou dans la chaussée signalé en juin est toujours là !

Réponse :

Le trou sera rebouché.

- La chaussée de l'avenue des Alizés est en très mauvais état.

Réponse :

Les services se rendront sur place pour évaluer les travaux.

29- Le parking su Lauragais est toujours en mauvais état, en outre, sur son arrière, l'allée Eole entre la rue Labech et la rue de Pompéi est une véritable dépotoir : serviettes hygiéniques, papiers gras, déchets de toutes sortes laissés par les gens qui pendant la saison dorment là, dans leur véhicule. Un container à ordures ménagères serait le bienvenu en attendant une décision quant au devenir de ce parking. Evidemment, cette allée, comme beaucoup d'autres sur le Cap, n'est pas nettoyée régulièrement, en saison, il faudrait le faire plus souvent.

Réponse :

Un nettoyage sera fait et en saison, plusieurs passages seront programmés.

30- Les pavés de la rue de l'Astrolabe sont descellés, c'est dangereux.

Réponse :

Les pavés seront recelés.

31- l'allée de la flânerie, au départ de la Tour Carré, mériterait un nettoyage sérieux (Karcher).

Réponse :

Le nettoyage sera fait.

32- Le panneau indicateur de voie situé au bas de l'avenue de la Méditerranée a disparu.

Réponse :

La plaque de rue sera remise en place.

33- Est-il possible de protéger par un tripode le panneau STOP à la sortie du club de tennis ?

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

34- Signaler le danger sur la route de Sète CD 612 au niveau du domaine du Grand Clavelet, le succès de la voie verte reliant Agde à Marseillan Plage fait que piétons et cyclistes ne respectent plus la priorité des véhicules, utiliser peut-être de panneaux à hauteur des usagers leur indiquant aussi qu'ils sont sur la RNN du Bagnas.

Réponse :

Une commande est en cours de matériel plus adapté pour former une chicane.

#### **VILLAGE NATURISTE :**

35- Quand vont démarrer les travaux des hauts de plage ?

Réponse :

Le dossier d'aménagement des Hauts de Plage est en fin de validation par les Services de l'Etat. La programmation des travaux prévoit une réalisation des différents aménagements (cheminement, terrasses et équipements) avant la prochaine saison.

36- Quand l'éclairage entre le boulevard de la Joliette et chenal sera-t-il achevé ?

Réponse :

Les travaux n'ont pas été réalisés en raison de l'approche de la saison estivale. Ils sont programmés pour être achevés pour la mi-novembre.

37- Quand commenceront les travaux des parkings ?

Réponse :

Des études sont en cours.

38- La fermeture du bureau de poste à l'entrée du village est programmée. Avez-vous un projet alternatif (point poste, point relais, point presse...) comme cela existe déjà dans d'autres communes ?

Réponse :

Un point « poste » est à l'étude à l'entrée du village.

39 Quand sera développé le WIFI, de nombreux vacanciers français et étrangers se plaignent des mauvaises connexions ?

Réponse :

La Ville vient de lancer une étude de faisabilité pour la mise en place du WIFI sur le Village.

40 La fibre sera-t-elle opérationnelle bientôt ?

Réponse :

Les travaux de déploiement sont actuellement en cours. Une information sur ce sujet sera faite en réunion.

41 - Quand démarreront les travaux de la piste cyclable à partir du rond-point du Bagnas ?

Réponse :

Une visite de terrain sera organisée

42 Le village naturiste dispose-t-il d'une réglementation spécifique ? Car certains établissements recevant du public continuent, en toute impunité à faire du tapage, c'est le cas du :

Glamour : après-midi mousse ;

Jardin d'Eden : vers 13h00 ;

Hôtel Oz'inn : le soir jusqu'à minuit environ ;

Jardins de Babylone : les après-midi ;

et pour couronner le tout, le soir dans certains bars, des appareils auditifs sont proposés aux clients pour ne pas être gênés par le bruit des établissements qui en font.

Réponse :

Le village naturiste ne dispose pas d'une réglementation spécifique.

Je rappelle que s'agissant d'établissements professionnels diffusant de la musique amplifiée, seul l'état (préfecture) par le biais des agents de l'Agence Régionale de Santé est compétent en matière de contrôle (études d'impacts, niveaux sonométriques, ...) et de sanctions (contraventions de 5<sup>e</sup> classe, fermeture de l'établissement, ...).

Depuis 2017, les agents de l'ARS effectuent des contrôles réguliers pour l'ensemble des établissements de la ville d'Agde, village naturiste compris.

La PM, sur appel de particuliers, se déplace et effectue un rapport de constatation en cas de troubles avérés transmis à l'ARS via le commissariat.

Le CSU centralise une partie des appels, l'autre partie concerne les appels au 17.

\* le Glamour Beach a été averti le 28 juillet suite à une plainte avérée.

\* les jardins de Babylone ont été avertis le 31 juillet suite à une plainte avérée.

Ces 2 établissements n'ont pas récidivé.

\* 2 établissements ont fait l'objet de sanctions : le Waiki et Cap Sport.

43 Le passage réservé aux handicapés, face au poste de secours, devrait être vérifié plusieurs fois dans la saison car à son extrémité, le sable se déplace et laisse un trou difficilement franchissable par ces personnes à mobilité réduite.

Réponse :

Nous programmerons un désensablement de façon plus fréquente.

44 Est-il possible d'inciter les commerçants à rester ouverts au moins jusqu'à la fermeture du camping ?

Réponse :

Nous n'avons pas la possibilité de contraindre un commerçant à rester ouvert.

- Il faudrait aussi signaler que le ramassage du sable et des coquillages est interdit par la loi.

Réponse :

Une tolérance existe pour la collecte de quelques coquillages et d'un peu de sable. Le ramassage en grande quantité est interdit par la Loi et nécessite l'obtention d'autorisation de l'Etat pour la réalisation de tels travaux.

45- Mettre en place un panneau ludique sur la plage naturiste indiquant l'importance environnemental de la RNN du Bagnas.

Réponse :

Un panneau d'information va être positionné sur la plage pour expliquer notamment le mode de nettoyage réalisée sur la plage de la réserve.

#### **ESPACES VERTS :**

46- La demande de requalification et d'entretien des espaces verts le long du cheminement partant du camping de la Clape et allant au poste de secours de la Roquille est renouvelée.

Réponse :

Une réflexion est en cours sur la requalification de ce cheminement.

47- Les plates-bandes sont mal entretenues (feuilles et détritux) rue de l'Astrolabe, place du boulo-drome, la poubelle déborde et a été renversée.

Réponse :

Les services passeront nettoyer et réparer la corbeille.

48- Est-il possible de procéder à l'élagage (dans le respect des normes) des platanes de l'avenue des Vignes.

Réponse :

L'élagage sera programmé.

49- Abaisser les haies de chaque côté des passages piétons (manque de visibilité pour les conducteurs et les piétons) entre autres pour celui qui se trouve dans le virage de l'avenue de la Méditerranée - rond-point du Bouteillou.

Réponse :

Les services se rendront sur place.

#### **POLICE MUNICIPALE :**

50- Il est dommage que l'on laisse les scooters et autres grosses motos stationner sur la promenade Jean Vila au village naturiste. Ailleurs, le stationnement anarchique perdure, même les emplacements réservés à la police sont occupés par les touristes.

Réponse :

Les véhicules qui occupent les emplacements réservés aux personnes à mobilités réduites sont fréquemment verbalisés. Plus de 300 verbalisations durant la saison.

51- Rue des Chaînes, les véhicules stationnent, sur le milieu de la rue, côté droit de la chaussée. Réponse :

Des patrouilles contrôlent régulièrement le stationnement dans cette rue. Près de 350 verbalisations ont été mises à ce jour ;

#### **DIVERS :**

52- Des rumeurs circulent sur la piétonisation de l'avenue des Sergents le long des commerces, sont-elles fondées ?

Réponse :

Ce n'est pas prévu.

53- Qu'en est-il du projet concernant l'ancien palais des congrès ?

Réponse :

Remise au titre des études complémentaires

54- Est-il possible de connaître les dates des prochaines reprises de chaussée des rues, avenues et routes ?

Réponse :

Le Plan Pluriannuel Investissement sera réactualisé au moment du vote du budget primitif 2020

55- Le LIDL du Cap a fermé définitivement début septembre, sera-t-il remplacé par un commerce ouvert à l'année ?

Réponse :

Le magasin LIDL du Cap d'Agde a fermé. Les employés ont été redéployés en direction des magasins LIDL d'Agde. A ce jour, le choix du prochain locataire par la bailleur n'est pas connu de la Ville d'Agde.

56- Est-il envisagé d'expérimenter l'interdiction de fumer sur les plages comme cela a été évoqué lors du dernier comité de quartier ?

Réponse :

Pour lutter contre la prolifération des mégots sur les plages, la ville met à disposition depuis plusieurs années des cendriers réalisés à partir de balles de tennis et personnalisés par les enfants des centres aérés. Cette année, les buralistes agathois ont également fournis gratuitement à leurs clients des cendriers de poches.

Concernant l'interdiction de fumer sur les plages, une étude est également en cours pour avoir le retour des communes qui ont déjà expérimenté ce dispositif.

#### **POINTS DE SATISFACTION :**

57- La partie ouest (côté camping) de la plage de la Roquille a été ré-ensablée. S'agit d'un phénomène naturel ?

Réponse :

Un rechargement en sable a été effectué par les services.

58- Le cheminement du poste de secours vers le centre commercial de la Roquille a été nommé "chemin des Coquilles" par décision du conseil municipal et signalé par un panneau.



59- La réunion annuelle des comités de quartier avec visite et conférences au Bagnas a été appréciée, merci en particulier à Agnès GUILHEM pour l'organisation de cette journée.

60- La pose en tous points du Cap de bancs s'est avérée être une excellente chose.

**Questions posées en cours de réunion :**

Parking du Trésor Royal :

1 plaque de pluvial est à réparer.

**Police Municipale :**

Présentation sous forme d'un diaporama du bilan saison « Sécurité » par Luc LAROSE

**Questions posées en cours de réunion :**

- Avenue de la Jetée : des bus stationnent sous panneau d'interdiction de stationner.
- Rue des Chaines : stationnement gênant.

**GRANDS TRAVAUX**

*Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité*

**DEPLOIEMENT DE LA FIBRE**

Le déploiement de la fibre mutualisée concerne :

- 47 574 prises adressables (logements à couvrir)
- 111 points de mutualisation (armoire de rue) implantés
- 5 têtes de réseau (NRO) construits

Depuis le 1er janvier, la société SFR procède, seule, au déploiement du réseau qui sera mutualisé pour l'ensemble des opérateurs souhaitant commercialiser des offres fibres sur la commune.

A ce jour, la commune comptera 19 000 prises adressables à des offres fibre « Orange » et « SFR » avant la fin de l'année. L'opérateur a l'obligation que l'ensemble des prises adressables sur l'ensemble de la commune soient raccordables avant la fin de l'année 2020. En cas de non réalisation de cet objectif imposé par l'Etat, l'opérateur se verra infliger une amende correspondant à un pourcentage de son chiffre d'affaires.

Actuellement, le déploiement de la fibre est réalisé sur l'ensemble de la commune mais nécessite, parfois, la réalisation de chantier de génie civil pour remettre en état des conduites ou des chambres.

La Ville a demandé à SFR d'accélérer le déploiement de mise en place de la fibre pour augmenter la livraison de prises commercialisables, cadencement aujourd'hui de 2 000 prises commercialisables par mois.

Au niveau des copropriétés, un peu plus de la moitié des immeubles ont conventionné ; ces documents sont indispensables au déploiement des infrastructures dans les résidences.

*Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux*

### **AVENUE DE LA JOLIETTE – Village Naturiste**

La Ville, en concertation avec les commerçants, a défini un projet de requalification de l'avenue de la Joliette. Cet aménagement prévoit le traitement 5 500 m<sup>2</sup> d'espace soit 200 ml sur une profondeur moyenne de 25 m.

L'objectif était de transformer une jonction voirie très routière en espace partagé sous forme de mail et profiter de la vue sur le port (vue cachée par les véhicules et les haies végétales).

Un budget de 1 200 000 € a été investi.

Les choix très qualitatifs ont été retenus par l'utilisation de bétons désactivés pour marquer et structurer les revêtements.

Le profil de voirie a été entièrement mis à plat depuis les commerces jusqu'au nez du quai pour apporter du confort et une transparence visuelle.

Le mobilier urbain, l'éclairage public et les espaces verts (700 m<sup>2</sup> et 350 plantes) ont été choisis et disposés afin de rythmer et apporter une ambiance propre au Quartier.

Enfin, des bornes escamotables sont installées et permettront de fermer ou d'ouvrir à la circulation la voie lors d'animations ou d'évènements particuliers.

*Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux*

### **ILE DES LOISIRS**

Les travaux de requalification de l'île des loisirs s'inscrivent dans un projet d'aménagement d'ensemble du quartier.

Cette première phase de travaux représente près de 15 000 m<sup>2</sup> traités

Cette réhabilitation prévoit, le réaménagement complet de l'entrée de l'île qui propose une transformation des espaces. L'aspect routier sera ainsi effacé au profit d'un aménagement tourné vers la promenade piétonne.

Pour ce faire, l'accès voirie sera repris et épousera une forme courbe, il sera doté d'un plateau traversant, qui permettra ainsi une sécurisation pour tous par le ralentissement des véhicules motorisés.

Un large espace sera dédié à l'aménagement d'une promenade (de 7 m de largeur), un traitement de surface en béton clair permettra d'apporter du contraste.

En parallèle à cette voie, le projet prévoit la reconstitution du stationnement qui sera rendu perméable.

De nombreux espaces seront dédiés à la végétalisation qui seront constitués d'arbres, et d'arbustes de type méditerranéen mais aussi de l'ensemble des végétaux existants repositionnés (un paillage minéral viendra finir les espaces verts).

L'éclairage et le mobilier urbain sera également nouveau et participera à l'ambiance du site.

Au niveau des travaux :

- la phase des terrassements généraux et d'aménagement du réseau pluvial est en cours de réalisation

Le planning prévoit 4 mois de travaux pour une fin estimée à fin février

Le budget prévisionnel s'élève à 3 000 000 €.

*Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments*

### **CENTRE DE POLICE – CSU**

Sur ce site, au total 70 agents seront appelés à travailler, répartis autour de 3 entités distinctes :

- **La Police Nationale**
- **La Police Municipale et ses brigades rattachées**
- **Le Centre Superviseur Urbain**

Le bâtiment existant de 250m<sup>2</sup> sera réhabilité et une extension de 530 m<sup>2</sup> sera créée pour un total de 780 m<sup>2</sup> totalement dédié à la sécurité de notre commune. **Ce bâtiment sera baptisé Centre de Sécurité Publique du Cap d'Agde.**

### **Avancement de l'opération:**

La consultation et l'attribution des travaux « entreprises » sont réalisées depuis le mois de mars.

Etudes préparatoires et mise au point du planning terminées au mois de mai

En Septembre : installation du chantier et validation des plans d'exécution.

1<sup>er</sup> octobre : début des travaux par la préparation et la démolition intérieure du bâtiment existant et préparation de la plateforme pour l'extension du bâtiment.

Durée des travaux pendant 11 mois pour une mise en service en juillet 2020.

Le coût total de l'opération sera de 1 000 000,00 € TTC

*Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments*

### **MAISON DE LA MER**

Dans le cadre du réaménagement du cœur de station, les locaux exigus de la Direction des Milieux Marins, situés sur l'emprise de l'ancien Palais des Congrès, doivent être libérés.

Ainsi, la Ville d'Agde a élaboré un projet innovant, consistant à positionner, sur un lieu stratégique, les nouveaux locaux « flottants » de cette Direction.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Création des nouveaux locaux de la direction administrative des Milieux Marins y compris les locaux techniques pour le personnel spécialisé, le matériel nautique et de plongée.
- Mise en valeur de la découverte de notre aire marine protégée.
- Développement de l'accueil du public, de l'écotourisme et de la sensibilisation auprès du jeune public et des scolaires.

Cette Maison de la Mer se situera à l'avant-port, en limite de l'embouchure de la mer.

Il y aura au total 8 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'une partie administrative répartie regroupant les zones bureaux et vestiaires.
- D'une partie technique regroupant le matériel professionnel sensible et de plongée
- D'une partie « accueil du public et espace découverte »

Ce projet s'inscrit également dans une démarche HQE (Haute qualité Environnementale) notamment :

- Par la mise en place sur la toiture du bâtiment de panneaux photovoltaïques
- Par la mise en œuvre de technique d'auto consommation (vent, soleil, eau de pluie,...)
- Par la mise en œuvre de matériaux respectueux de l'environnement

#### Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence IMAGINE Architecture.

La phase Avant-Projet Détaillé est en cours de validation (cf visuels).

Le début des travaux est prévu en Janvier pour une durée de six mois environ.

#### Coût de l'opération :

Le cout global de l'opération est estimé à 840 000.00 € T.T.C avec des aides financières de nos partenaires institutionnels estimées à hauteur de 30%.

*Philippe HERAL, Directeur du Centre technique Municipal*

#### **AMENAGEMENT D'AIRES DE PIQUE-NIQUE**

Un aménagement dit de repos a été réalisé à proximité du Parking des Echasses Blanches en bordure du lagon, il consistait à l'implantation :

- D'une aire de jeux
- D'un rack à vélos en plastique recyclé
- De 4 tables en plastique recyclé
- D'une table spécifique pour personnes PMR, également en plastique recyclé

A proximité de l'aire de jeux à Richelieu, 5 tables DD seront positionnées prochainement et une table DD pour PMR a déjà été installée.

*Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments*

#### **C.I.T**

La ville d'Agde souhaite améliorer les infrastructures vieillissantes de ce complexe et d'en faire un haut lieu d'entraînement et de formation de Tennis du Sud de la France.

En effet, la halle existante, abritant les courts de tennis couverts, a subi les effets du temps et nécessite d'être remplacée.

Le projet proposé consiste en la réalisation d'une nouvelle halle sportive, en lieu et place de l'existante qui sera démolie.

Le projet est estimé à 2M€ H.T.

Les études sont toujours en cours et les travaux devraient débuter en janvier 2020 et durer environ 6 mois.

Une participation des partenaires institutionnels est attendue à hauteur de 30% minimum\*

*Philippe HERAL, Directeur du Centre technique Municipal*

#### **MISE EN SECURITE DES FALAISES**

Afin de préserver la sécurité du cheminement « piétons » le long des falaises, 400 ml de protection en mobilier inoxydable ont déjà été installés par la régie municipale et 200 ml sont prévus pour l'année 2020.

*Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques*

#### **AMENAGEMENT PAYSAGER DES ECHANGEURS RD 612**

Le projet d'aménagements des échangeurs Tamarissière, Guiradette et Rochelongue rentre dans le cadre du programme d'intégration paysagère des ouvrages.

Ce programme porté par le Conseils Départemental vise à aménager ces trois échangeurs routiers afin de proposer des entrées de villes plus qualitatives où une démarche d'intégration écologique sera associée à travers l'agencement et le choix des espèces végétales.

L'étude est toujours en cours d'élaboration et la réalisation des travaux pourrait être prévue pour l'automne 2020.

Le budget estimé pour cette opération est de 300 000 €.

*Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques*

#### **PLAN DE RENOVATION DU CŒUR DE VILLE**

Dans le cadre de la nouvelle politique nationale pour la cohésion des territoires, la Ville d'Agde a été retenue pour bénéficier du programme « Action Cœur de Ville ».

Ce programme permet l'amélioration des conditions d'habitabilité et de vie des habitants, et la mise en œuvre d'actions pour la requalification d'espaces publics.

C'est dans ce cadre que la commune a identifié 3 axes majeurs sur lesquels développer cette réflexion, la requalification d'un premier espace constitué par la place Jean Jaurès et la place Louis Bessière jouxtant la cathédrale ainsi que les rues Honoré Muratet, Louis Bages et de l'Hôtel du Cheval Blanc.

Le principe d'aménagement a consisté à favoriser l'émergence d'un espace public partagé, accessible, sécurisé et agréable au travers de l'intégration d'espaces verts, de mobilier urbain et d'éclairage public adaptés.

Pour rappel les travaux de conformité des réseaux humides et l'effacement des réseaux secs ont démarré fin 2018. Ils se sont poursuivis par la dépose des mobiliers urbains, végétaux et revêtements de surfaces, puis la construction des voiries par la réalisation d'une structure sur laquelle a été posé le revêtement constitué de pavés basalte, recommandés par la DRAC et les ABF.

Les travaux ont été achevés début juillet, reste à ce jour quelques réserves sur les finitions (pieds de façades, garde-corps, mobiliers urbains)

Coût global des travaux : 1 800 000€ T avec co-financement de l'Etat.

*Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques*

### **CHATEAU LAURENS**

La CAHM porte le chantier de restauration de la Villa Laurens pour un budget global d'environ 10 Millions d'euros et une durée de trois ans. Ce chantier vise la restauration d'un édifice majeur du territoire, voué à devenir un pôle culturel d'échelle régionale voire nationale compte tenu de son histoire et de ses spécificités architecturales et décoratives autour de l'art nouveau et des arts décoratifs.

Fin 2016 – début 2017, le chantier de restauration a démarré. Le service représente la maîtrise d'ouvrage, participe aux réunions de chantier, suit les opérations pilotées par la maîtrise d'œuvre et sert d'interface avec les partenaires financiers du projet et plus particulièrement la DRAC Occitanie dont la restauration du monument historique classé dépend.

### **État des travaux au 1<sup>er</sup> septembre 2019**

#### **Petits appartements restaurés à 70 %:**

Plancher/parquet en cours de pose

Menuiseries reposées (fer et bois)

Lambris reposés

Grands vitraux en cours de pose depuis la fin du mois de juillet.

Décor plafonnant « Apollon sur son char » reposé (Œuvre du peintre Anquetin)

Serre bords d'Hérault : lambris, menuiserie, staff et escalier posés, en cours de mise en peinture.

**Corps Nord** (côté voie ferrée) restaurés à 80 % y compris les façades extérieures (enduits, peinture ornementale en couleur etc.)

Écurie en cours de restauration : traitement des mangeoires, des ferronneries etc.

Grange (futur atelier pédagogique) mise en place de la grande porte en ferronnerie

**Corps central** restauré à 50 %

Grande Terrasse côté nord entièrement restaurée, avec ses balustres et corniche et remise en peinture des éléments architecturaux

Grande terrasse côté sud : Grand parapluie posé et restauration du kiosque égyptien et de l'autre partie de terrasse

Péristyle (colonnade d'entrée) ; réalisation de la démolition du plafond-plancher et de reconstruction à l'identique permettant de retrouver le volume initial et le décor.

Façade principale 1<sup>er</sup> étage : purges des encadrements des grandes fenêtres et pose de nouvelles pierres en attente de sculpture

La restauration des décors intérieurs se poursuivent (Salon mauresque, grand salon etc.)

- pose des grandes fenêtres 100 %

- traitement en atelier des plafonds en bois peints du grand vestibule

- plâtres et staff des chambres et autres pièces effectués à 100 %

- Laboratoire : traitement des ferronneries effectué ; purge du plafond

*Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments*

### **THEATRE MAISON DES SAVOIRS**

Dans le cadre de « la politique de la Ville » et notamment de son cœur de ville, l'équipe municipale souhaite réaffirmer son investissement et sa volonté de présence publique dans ce quartier prioritaire.

Ainsi, elle propose un projet de développement et de diffusion des pratiques culturelles au sein d'équipements structurants accessibles à tous, en lieu et place de l'actuelle Médiathèque « Maison des Savoirs », Place du Jeu de Ballon.

Il y aura au total environ 30 agents qui seront appelés à travailler sur ce site qui s'articule autour de 3 entités distinctes :

□ La construction d'un théâtre de 220 places : une jauge médiane entre celle du futur centre de congrès (1200 places) et la salle de conférence de la médiathèque actuelle (70 places).

□ La rénovation de l'actuelle médiathèque : en impulsant une nouvelle dynamique grâce à la modernisation de ses équipements et l'adaptation de l'offre aux nouveaux usages.

□ La création de 2 salles dédiées à la création et au développement de la pratique amateur.

Les études réalisées par les services techniques de la Ville ont permis de définir le programme et de présenter l'opération à l'architecte mandataire du projet : Le cabinet A+ Architecture par son représentant Philippe Bonon.

Dans ses objectifs assignés, il reprendra volontairement les intentions architecturales du bâtiment existant, fait de façade ancienne et de verre et d'y intégrer une surélévation afin d'obtenir le volume nécessaire pour le théâtre.

#### Avancement de l'Opération :

Le permis de construire a été déposé et accepté en date du 30 mai 2018.

Les entreprises titulaires des travaux ont été désignées.

La phase travaux est actuellement en cours:

- 1/ Travaux de démolition depuis début mars.
- 2/ Travaux de gros œuvre depuis début juin.
- 3/ Durée globale des travaux tous corps d'état estimée à 18 mois dont 12 mois pour la médiathèque.

#### Coût de l'opération :

Le cout global de l'opération est estimé à 5 143 000 € T.T.C

Il est décomposé de la manière suivante :

Etudes et maîtrise d'œuvre : 493 000 € T.T.C

Travaux d'aménagement et de construction : 4 650 000 € T.T.C

Présents :

M FREY, Mme GUILHOU, M SAIGNES, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M BRAULT, M HERAL, M LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

M BECAMEIL, Mme BERNADOU, M DELAGE, Mme DEVAUX, M DIASCORN, Mme GEOFFROY, ,  
Mme GUILHEM, M LABROUSSE, M LINARI, M MATELOT, Mme PROST, Mme VIGNERON, Mme  
VIVOT, M ZABOTTO.

Absent excusé:

M CHOUVEL,

Absente :

Mme GUERIN